

passer la nuit à la belle étoile, lorsque M. B... qui était à l'avant-garde, poussa une exclamation d'allégresse en découvrant une cabane campée sur la lisière d'un bois, et à l'extrémité d'une prairie où paissaient des bœufs et des vaches.

Dans cette partie de la France, où ces animaux sont employés comme bêtes de trait, ils ne couchent à l'étable qu'au moment des neiges; le reste de l'année, on a coutume de les envoyer, après le travail, passer la nuit dans les prés; sous la conduite de petits garçons de dix à douze ans. C'était donc un de ces troupeaux que venait d'apercevoir M. B..., et la cabane, simple hutte de branchage et de boue, était le nocturne domicile des jeunes bouviers.

Les deux artistes s'étant approchés, ouvrent la porte, qui n'était fermée que par un loqueteau en bois, ils entrent et trouvent là-dedans trois enfants en train de dormir à double tour et qui n'interrompent pas même leur somme pour les recevoir. Quoique le gîte ne fût pas positivement tel que l'aurait désiré M. B..., il s'enveloppe dans son caban, se couche dans un coin, et M. X..., malgré son amour pour les perspectives, prend le parti d'en faire autant.

Vers les deux heures du matin, les voyageurs, qui ne dormaient que d'un œil, sont éveillés par un bruit de galopades et par des beuglements qui annoncent que le troupeau est en émoi; ils se lèvent, mettent le nez dehors pour voir ce qu'il y a, et ils aperçoivent les bœufs et les vaches qui, arrivant à fond de train de tous les points du pâturage vers un centre commun, se groupent, s'accablent les uns aux autres et sont bientôt formés en cercle, toutes les têtes en dehors.

Au même instant, trois maîtres lous débouchent du bois au galop et courent droit au bétail, qu'ils espéraient surprendre; mais ils ont beau tourner tout autour, ils ne rencontrent partout que cornes menaçantes dirigées contre eux comme les baïonnettes d'un bataillon carré. Comprenant bientôt l'inutilité de leurs efforts, les assaillants ont alors recours à une ruse de guerre: ils essaient de faire rompre la phalange en simulant une fuite, dans l'espoir que les bœufs les poursuivront, et que par un retour subit ils pourront profiter du désordre pour les attaquer par derrière; mais les prudentes animaux se gardent bien de bouger, et restent sur la défensive pour recevoir les lous, qui reviennent à la charge.

Pourtant l'un des trois gardiens, étant éveillé enfin par le bruit de la lutte, écoute un instant, puis il secoue ses camarades en s'écriant: « Au loup! » Aussitôt tout le monde est sur pied, chacun des enfants embouche sa trompe de bouvier, et ils courent tous les trois vers le lieu de l'action en soufflant de toutes leurs forces dans les rauques instruments. Aux sons de cette infernale musique, les lous épouvantés abandonnent le combat et se sauvent à toutes jambes. Les bœufs, comprenant que cette fois il ne s'agit plus d'une fuite simulée, mais d'une déroute réelle, rompent alors leurs bataillons circulaires et font une charge sur les fuyards, qui durent se trouver très heureux d'en être quittes pour la peur.

— Nous lisons dans le *Morning Chronicle* du 10 :

« Le château d'Eastnor, une des plus belles propriétés de la province, a été la semaine dernière le théâtre d'une horrible tragédie.

« Il paraît que le comte Somers, l'un des lords de service auprès de Sa Majesté, est arrivé un jour de la semaine dernière au château d'Eastnor, accompagné de sa famille et de sa suite. Parmi les domestiques se trouvait un Suisse, valet de chambre de Sa Seigneurie depuis quatorze ou quinze ans. A l'arrivée de la famille au château d'Eastnor, on s'aperçut, après quelques demandes du comte Somers sur les bagages, qu'il manquait une caisse. On fit des recherches, la caisse ne fut pas retrouvée.

« Sur l'ordre qui lui fut transmis, le valet de chambre se rendit près du comte, dans la bibliothèque, et on remarqua alors dans son attitude beaucoup d'agitation et d'irritation. Le domestique fut laissé seul avec Sa Seigneurie, et, après un intervalle de temps considérable, on entendit des cris de détresse de Sa Seigneurie, et quelques domestiques étant rentrés dans l'appartement trouvèrent le valet de chambre un poignard à la main et le comte Somers ensanglanté. Le valet de chambre se précipita dehors, jurant de se venger, et réussit à s'échapper.

« Le soir de cet événement, les médecins de la famille du noble comte furent appelés, mais il a été impossible de s'assurer de la nature des blessures faites à Sa Seigneurie. Toutes sortes de rumeurs ont été répandues, mais toutes semblent s'accorder pour dire que Sa Seigneurie a été frappée de plusieurs coups de poignard. »

« Le comte Somers, membre de la Chambre des communes de 1841 à 1852, sous le nom de vicomte Eastnor, n'est membre de la Chambre des lords que depuis cinq ans, il n'est âgé que de 37 ans; sa force physique est telle qu'il aurait pu facilement désarmer son domestique, ce qui fait supposer qu'il a été frappé à l'improviste.

— Les journaux de Londres nous apportent quelques détails curieux sur le banquet offert au nouveau lord-maire.

On assure que 1,300 convives assistaient à cette gigantesque ripaille.

Voici ce qu'on y a mangé: 250 terrines de potage de 5 pintes chacune, 200 bouteilles de sorbet, 6 plats de poisson, 30 entrées, 4 dindons bouillis, 12,000 huîtres, 60 poulets rôtis, 60 plats de volaille, 46 plats de chapons, 50 vols au vent, 60 pâtés de pigeons, 60 jambons ornés, 50

langues de bœuf, 2 quartiers d'agneau, 2 filets de bœuf, 3 rouelles de bœuf, 2 étuvées de bœuf, 15 aloyaux, 6 plats d'asperges, 60 plats de pommes de terre en purée, 50 homards, 150 gelées, 50 blanc mangers, 40 plats de tartelettes à la crème, 40 plats de gâteaux aux amandes, 30 plats de tawettes aux oranges, 20 paniers de Chantilly, 60 plats d'émincées, 60 salades, 80 dindes rôties, 6 lapereaux, 100 faisans dorés, 50 plats de perdreaux, 15 plats de bécassines, 2 paons.

Le dessert se composait de 100 ananas, de 2 à 3 livres chacun, de 200 plats de raisins de serres de 250 glaces à la crème, de 50 pîrts de pommes, 100 de poires, 60 hâteaux de Savoie, 75 plats de noix, 80 id. de fruits secs et conservés, 50 id. de gingembre, 50 id. de croquettes et 36 id. de cerises à l'eau-de-vie. Jugez les quantités de vin qu'il s'est fallu boire pour faire passer ces masses prodigieuses de viandes de toute sorte. En comptant deux bouteilles par convive — ce qui est évidemment au dessous de la moyenne — cela ferait 2,600 bouteilles.

Chacun connaît l'originalité de nos voisins d'outre-mer. L'annonce suivante, qui a paru dans le *Times*, ne surprendra pas moins nos lecteurs :

On demande une cuisinière borigne, de religion catholique, pour une famille aristocratique, qui lui garantirait des gages satisfaisants. On expliquera les motifs qui font désirer la perte d'un œil à la personne qui se présentera Portland square, n° 17.

Il serait curieux d'aller aux informations à ce n° 17. Il doit y avoir là-dessous une histoire intéressante.

— Il n'est bruit depuis quelques jours, dans le monde commerçant de notre ville, lisons-nous dans le *Salut public* de Lyon, que d'un vol assez important commis par un caissier chez son patron.

« Le coupable, jeune Allemand de vingt-cinq ans, était depuis trois ans employé dans une des maisons les plus honorables de Lyon; il était intelligent, laborieux, et rien ne pouvait faire supposer à son patron qu'il avait en lui un commis infidèle.

« Cependant, le bruit était venu aux oreilles du chef de la maison que son employé menait une existence peu en rapport avec le chiffre de ses appointements, et qu'il entretenait une maîtresse avec un grand luxe, vérification scrupuleuse des livres fut faite sur-le-champ, et on acquit la preuve qu'il y avait un déficit de près de 60,000 fr.

« Les soustractions avaient eu lieu pendant l'espace de trois ans, et avaient été opérées si habilement par le commis qui tenait les écritures, que trois inventaires avaient pu être faits sans éveiller aucun soupçon.

« Dès que le commerçant eut la certitude du vol dont il avait été la victime, afin d'éviter une esclandre, il envoya au milieu de la nuit avertir son employé que le feu était au magasin; celui-ci s'empresse d'accourir et se trouva en présence de son patron. Pris à l'improviste, il fit des aveux complets. Il a été remis entre les mains de la justice, et les scellés ont, dit-on, été posés dans l'appartement de sa maîtresse. »

ASSASSINAT ET PARRICIDE.

(Suite et fin).

(Ici nous nous permettons d'interrompre le récit de M. Chaix-d'Estange, afin de ne pas faire double emploi avec la plaidoirie que nos lecteurs pourront bientôt admirer, et nous continuons, après une embarras, à copier cette conversation à laquelle nous avons bien peur d'enlever cette physionomie entraînante et cette vivacité d'intérêt que notre interlocuteur savait lui imprimer.)

« Il faut vous dire, poursuivit-il, que pendant les débats, qui avaient duré plusieurs jours, Benoit m'avait choqué par son attitude légère, par sa mine presque triomphante, enfin par une tenue qui contrastait de la manière la plus pénible avec sa situation. Il avait l'air d'assister à une pièce applaudie dont il eût été l'auteur. Il conduisait à peu près les débats : oui, il se permettait même d'interpeller les témoins : donnant des démentis à celui-ci, riant au nez de celui-là, disant à un troisième par exemple : « Ma foi, si vous n'aviez pas autre chose à nous conter, il était inutile de vous déranger, et vous pouviez bien rester chez vous. » Il était entouré de son père, de son frère et de quelques autres parents et amis. Bref, il ne doutait pas de son acquittement : il s'en croyait même si certain, qu'ayant rencontré à la Conciergerie un de ses compatriotes qu'on venait de prendre au milieu des insurgés Benoit le railla sur son exaltation; puis, lui tournant le dos, il ajouta avec un geste de gamin emprunté à la grossièreté des halles : « Non pauvre imbécile, tiens! voilà pour toi. Moi, je vais être acquitté aujourd'hui même, demain « je serai dehors : tandis que toi, mon jobard, « tu seras bel et bien fusillé. Adieu et bon ap- « pêt. »

Là-dessus, Benoit fut conduit à la dernière audience de la cour d'assises : il y parut avec la même désinvolture et la même assurance des jours précédents. La parole me fut donnée : je commençai. Bientôt il s'éleva un orage épouvantable, dont les rafales assiégaient la salle des assises. Il y avait de l'électricité dans l'air, la

tempête au dehors, mais au dedans un silence profond comme la tombe; ce contraste ajoutait encore à l'émouvante solennité de cette scène. Vous savez quelle est notre place à la cour d'assises de Paris, quand nous portons la parole pour une partie civile : notre siège est au bas de l'estrade où se tient la cour; et si nous avons les magistrats en face quand nous parlons, nous avons l'accusé derrière nous et à quelques pas à peine de notre chaise. Je ne pouvais donc voir Benoit pendant que je parlais; mais de temps en temps j'entendais pousser derrière moi des soupirs étouffés, puis des sanglots. Je soupçonnais bien la cause de cette émotion, et je devinais bien qui elle tourmentait; mais j'avais la conviction que j'accomplissais un grand acte de justice. J'étais impitoyable comme le bourreau, j'allais toujours; enfin, en un moment, les sanglots devinrent des cris, et une grande explosion se fit. Les yeux de toute la salle venaient de m'abandonner pour se fixer sur l'accusé, qui se débattait en proie à une vive convulsion. Je me retournai à mon tour vers le but de cette curiosité universelle : Benoit s'était levé, et, les yeux hagards, le visage inondé de sueur, les cheveux en désordre, il s'écriait d'une voix entrecoupée : « O ma mère!... ma mère!... c'est moi!... c'est moi!... »

« Vous jugez de l'anxiété et du mouvement de la salle entière. Le père Benoit se précipita vers son fils, le secoua avec violence : « Malheureux, que dis-tu? Aussitôt l'accusé, rendu à lui-même par cette intervention, tourna la phrase ou plutôt la termina ainsi : « Ma mère, c'est moi!... qu'on accuse! »

« L'audience fut suspendue pendant un quart d'heure, et les gendarmes emportèrent Benoit.

« A la reprise de l'audience, il reparut en se traînant sur les bras de ses gardiens. Ce n'était plus le jeune homme élégant et fier naguère : sa figure était livide, ses cheveux, tout à l'heure si artistement frisés, retombaient en mèches droites sur ses tempes inondées de sueur : il était méconnaissable.

« On me redonna la parole, et j'achevai ma pénible tâche. Oui, ajouta-t-il avec cette bonhomie naturelle qui sied si bien chez les hommes éminents, et que nous préférons mille fois à cette modestie de contrebände qui n'est que le passe-port d'un écrasant orgueil, oui, c'est un bon plaider : pas de longueurs, pas de remplissages, concis et substantiel comme je les aime.

« — Mais ce plaider, cher maître, où donc le trouverais-je? »

« — Je n'en sais rien... chez moi peut-être; je dois l'avoir encore : le voudriez-vous?... »

« Comment si je le veux!... Mais je vous le demande en grâce, et comme l'interprète de la reconnaissance unanime de tous ceux à qui je le ferai lire.

« — Soit, je vous le promets. En rentrant ce soir je dirai à mon fils de vous le chercher, et demain il vous le remettra.

« — Merci... Mais, à propos, la demi-heure et plus que passée; on doit vous attendre chez Champeaux, ne vous retardez pas.

« — Vous avez raison, je vous quitte : adieu. » Et nous nous séparâmes.

Les nombreux visiteurs de l'exposition des produits agricoles ont remarqué avec satisfaction un nouveau genre de *Corbeilles* et de *Suspensions* qui contiennent des plantes vivantes produisant comme en pleine terre.

Rien de plus gracieux que ces vases fabriqués avec la *Gutta Percha* et qui ne peuvent être brisés.

Quand on songe aux efforts qui ont été tentés pour rendre moins lourdes et moins dangereuses les Suspensions en terre cuite, on reconnaît dans l'emploi de la nouvelle matière un progrès véritable dont tous les amateurs voudront s'assurer.

L'inventeur a su profiter de tous les avantages que présente la *Gutta Percha* pour la confection d'objets si généralement adoptés aujourd'hui.

Les formes les plus gracieuses et les plus délicates n'excluent pas la solidité. Tout enfin assure la vogue la mieux méritée aux nouvelles Corbeilles et Suspensions dont les prix sont véritablement modérés. (Voir aux annonces).

M. Joachim Léonard, marbrier, rue Saint-Maurice, N.° 9, à Roubaix (route de Tourcoing), a l'honneur d'informer les personnes qui auraient des inscriptions à faire graver sur pierre ou sur marbre que le prix de la gravure de chaque lettre ne coûtera que 5 centimes.

Les soins les plus minutieux sont apportés à la gravure qui lui est confiée. On peut se convaincre de la pureté et de la régularité de ses travaux, par l'inspection des monuments dont l'érection lui a été confiée dans les cimetières de Lille, de Fives et de Roubaix.

Le lundi et le jeudi, de deux heures à six heures, M. Joachim Léonard est visible à son quai de déchargement de Lille, établi au faubourg Saint-Maurice, près le cimetière.

A Roubaix, le bureau est ouvert tous les jours avant midi.

M. Joachim Léonard a l'honneur de rappeler à ses clients que ses occupations exigent sa présence à Lille tous les jours après-midi, son bureau, situé à Roubaix, rue S.-Maurice, n° 9, est ouvert le matin de 7 à 12 heures.

Les mots du paralogographe insérés dans l'avant-dernier numéro sont : *bâton, bâton*.

CHARADE.

De mon dernier, bienfaisante mamelle, Nous vient un breuvage onctueux. Premier, pronom plait à l'oreille, aux yeux De l'amante tendre et fidèle. Objet de luxe et d'admiration, L'entier décoré la chapelle, Embellit le salon.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 16 novembre 1856.

Sommes versées par 31 déposants, dont 7 nouveaux fr. 4,535 00 12 demandes en remboursement » 5,063 54

Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. F. FRAZET et REQUILLART-SERFEL, administrateurs.

TAXE DU PRIX DU PAIN.

Pain de ménage, le kilogramme 35 » Pain de 2.° qualité, idem 39 50 Pain blanc, idem 45 » Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr. 71 » Les deux pains 14 » Les quatre pains 28 » Les huit pains 56 »

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

ANNONCES.

En vente au bureau de ce Journal :

HISTOIRE

DE

N.-D. DE CONSOLATION

& de sa Chapelle

Érigée au faubourg de la Barre, à Wazemmes.

Joli volume in-32. — Prix 50 c.

Caissier - Comptable

Un homme de 40 ans, très-favorablement connu, désire trouver un emploi de comptable ou de caissier. Il donnera sur ses capacités et sa moralité les meilleurs renseignements. S'adresser au bureau de ce Journal, 20, Rue Neuve, à Roubaix. (310)

LE 27 NOVEMBRE, 3 heures après midi, en l'Étude de M^e HASSEBROUCQ, Notaire à Tourcoing, il sera vendu en une seule adjudication :

BIENS PATRIMONIAUX

TOURCOING

1° Rue des Anges, 7. — Bâtimens à usage de FILATURE DE COTON, avec tout le matériel en dépendant, comprenant machine à vapeur, deux générateurs, 14 métiers en fin, 2 métiers en gros, 6 id. à retordre, cardes et accessoires; le tout en pleine activité et en parfait état, exploité par MM. Delannoy fils, qui en sont propriétaires. On pourra traiter avant l'adjudication, s'il est fait offre suffisante.

2° Au hameau des Trois-Baudets. — UNE MAISON avec 8 ares 61 centiares de terrain.

3° A la Croix-Blanche, sentier conduisant à Mouscron. — UNE MAISON et 57 ares 10 cent. de VERGER planté.

4° Au chemin du Moulin-Fagot. — 27 ares 65 centiares de JARDIN-VERGER.

5° Au chemin de la Latte. — UNE PETITE FERME et 4 hectares 75 ares 28 centiares de vergers et terres à labour, le tout occupé par le sieur Cateau-Dervaux, suivant bail qui finira au premier octobre 1863 au fermage (susceptible d'une grande augmentation) de 560 francs par an, outre les contributions.

Commune de RONCO

A front du pavé de Tourcoing au Blanc-Four.

6° 66 ares 62 centiares de LABOUR, occupés sans bail par le sieur Desrumaux.

7° 56 ares 70 centiares de JARDIN-VERGER, planté, occupés par le même. (308)

Etude de M. BERNARD et DELAHAYE, Notaires à Tourcoing.

Jeudi 20 Novembre à 5 heures du soir M. BERNARD adjudgera en son étude à Tourcoing, rue de Gand, N.° 12.

UNE GRANDE

MAISON

NEUVE A DEUX ÉTAGES

Avec bâtiment en aile et 31 ARES 12 centiares de fonds et terrain, propre à tout espèce de commerce. Occupés par M. Houzet fabricant (294)